

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

**Programme d'accompagnement de cinq industriels
du secteur textile dans l'élaboration de leurs feuilles de
route de décarbonation**

**Numéro du projet :
G-012125-003**

**Numéro d'appel d'offres
10056149**

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	3
3.	Conception	9
4.	Concept de ressources humaines	10
5.	Consignes de calcul	12
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	14
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	14

0. Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ACV	Analyse du Cycle de Vie
BE	Bureau d'Expertise
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism
CDN	Contribution Déterminée Nationale.
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ETS	Emission Trading System
EC	Empreinte Carbone
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HJ	Homme Jour
IMANOR	Institut Marocain de Normalisation
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
JE	Jour(s) d'expert·e
MEF	Ministère d'Economie et des Finances
MIC	Ministère d'Industrie et de Commerce
MTEDD	Ministère de Transition Energétique et de Développement Durable
MRV	Measuring, Reporting and Verification
TdR	Termes de référence
UE	Union Européenne

1. Contexte

Le projet « Transition Juste : Incitations économiques pour une politique climatique et mise en œuvre de la CDN réussies » s'inscrit dans le cadre de la coopération au développement et est financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Le Projet soutient le gouvernement du Maroc dans son ambition climatique, l'utilisation d'instruments économiques et l'actualisation et la mise en œuvre socialement responsable de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) au Maroc.

Le projet a été développé avec une approche inclusive impliquant plusieurs départements ministériels et en étroite collaboration avec plusieurs partenaires de développement, particulièrement la Banque Mondiale, l'AFD et l'UE pour assurer la complémentarité avec les autres initiatives comme l'Opération Climat - Appui à la Contribution Déterminée Nationale (CDN) de la Banque Mondiale notamment.

Les partenaires stratégiques, à savoir : le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) et la GIZ ont signé le 9 janvier 2024 le contrat d'exécution tripartite du Projet.

Le Projet, s'étale sur quatre ans, avec 4 axes d'intervention prioritaires et cette initiative s'insère dans l'axe 4 :

- Axe 1 : Politique de protection climatique socialement équitable ;
- Axe 2 : Mobilisation de financements internationaux en faveur du climat ;
- Axe3 : Mécanismes d'incitations économiques socialement acceptables pour la protection du climat ;
- **Axe 4 : Décarbonation de l'industrie et mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).**

Dans le cadre de l'axe 4, quatre secteurs ont été identifiés en concertation avec les partenaires du projet, afin de les accompagner dans la mise en place de plan d'atténuation des émissions des GES et dans un deuxième temps dans l'élaboration des plans de financement des activités de décarbonation. Ces secteurs sont : la sidérurgie pour les secteurs CBAM et le textile, les équipementiers automobiles et l'halieutique.

2. Mission du contractant

La présente mission porte sur le secteur de l'halieutique. Pour ce secteur comme pour les autres secteurs, les feuilles de route de décarbonation constitueront un outil stratégique et opérationnel pour les industries, afin de les accompagner dans l'engagement et la mise en œuvre d'actions de décarbonation de leurs activités, et ainsi leur permettre de réduire durablement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'objectif principal de cette mission est d'élaborer une feuille de route de décarbonation adaptée au secteur de cinq industriels du secteur textile. Cette feuille de route fournira aux industriels des lignes directrices claires et opérationnelles leur permettant de :

1. **Réduction des émissions de CO₂** : diminuer l'empreinte carbone des activités industrielles du secteur halieutique, à travers l'adoption de technologies, de procédés et de pratiques plus propres.
2. **Optimisation des ressources** : promouvoir l'efficacité énergétique, l'optimisation des procédés et des ressources
3. **Conformité réglementaire** : répondre aux exigences nationales (objectifs de la **CDN** et de la **SNBC** nationales) ainsi qu'aux exigences des clients à l'international.
4. **Compétitivité durable** : renforcer la résilience, la compétitivité et l'attractivité des entreprises du secteur face aux évolutions des marchés et aux attentes croissantes en matière environnementale.

Dans ce cadre, le **Projet Transition Juste** prévoit la **contractualisation d'un bureau d'étude international** chargé de l'élaboration de **feuilles de route de décarbonation sectorielles** pour le secteur du textile.

Le contractant sera amené à respecter les **étapes suivantes** pour l'élaboration des feuilles de route de décarbonation des cinq industriels :

- **Mission 1** : Préparation de l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix des entreprises à accompagner.
- **Mission 2** : Élaborer en étroite collaboration avec les associations professionnelles et parties prenantes concernées, un **rapport sur l'état des émissions GES des 5 industriels sélectionnés**.
- **Mission 3** : Réaliser un **benchmarking international** et identifier les **solutions de décarbonation adaptées au groupement des industriels accompagné**.
- **Mission 4** : Élaborer les **feuilles de route de décarbonation de chaque industriel et une feuille de route globale du secteur**, intégrant des actions prioritaires budgétisées, des échéances et des orientations stratégiques.

Mission 1 : Préparation de l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix des entreprises à accompagner.

Le contractant sera chargé de la préparation, de l'organisation et de la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à sélectionner cinq (5) entreprises industrielles à accompagner dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES).

À ce titre, le contractant travaillera en étroite concertation avec la GIZ ainsi qu'avec les associations et fédérations professionnelles sectorielles et autres partenaires institutionnels, afin de définir et valider des critères de sélection clairs, transparents et adaptés aux spécificités du secteur.

La mission comprendra l'élaboration des documents de l'AMI, le lancement officiel de l'appel, la gestion du processus de candidature avec un comité proposé à cet effet, l'analyse et l'évaluation des dossiers soumis, ainsi que la sélection finale des industriels bénéficiaires.

Mission 2 : Élaborer en étroite collaboration avec les associations professionnelles et parties prenantes concernées, un rapport sur l'état des émissions GES des 5 industriels sélectionnés.

Pour la mise en œuvre de cette activité, le contractant devra accompagner un échantillon de cinq (05) industriels issu du secteur, incluant des entreprises exportatrices vers l'Union européenne.

À cet effet, le contractant devra :

- Organiser un workshop réunissant les industriels bénéficiaires, y compris les entreprises exportatrices vers l'UE, afin d'identifier les processus actuels de production, les principales sources d'émissions de GES, ainsi que les variations de production et leur impact sur les niveaux d'émissions.
- Le contractant identifiera les produits qui risquent d'être touchés par des réglementations européennes actuelles ou celles en préparation ou autres exigences des clients européens du secteur.
- Réaliser des visites de terrain auprès des cinq (05) entreprises sélectionnées. Lors de ces visites, le contractant devra établir une cartographie des flux énergétiques et des matières premières utilisées, en tenant compte des spécificités propre du secteur dans l'élaboration des feuilles de route et des scénarios de décarbonation.
- Le contractant devra également analyser les technologies existantes au sein des entreprises visitées et évaluer leurs performances environnementales.
- Le contractant devra présenter et appliquer une méthodologie structurée de collecte des données, incluant la collecte et l'analyse des données auprès des entreprises ayant déjà réalisé un bilan des émissions de GES.
- Des rapports d'étape selon la demande des partenaires devront être élaborés afin de présenter l'état d'avancement des travaux. À l'issue de la mission 2, le contractant devra produire un rapport d'analyse consolidé portant sur les données de production et les émissions de GES des industriels accompagnés.

Mission 3 : Réaliser un benchmarking international et identifier les solutions de décarbonation adaptées au groupement des industriels accompagné et d'autres solutions adaptées à la particularité de l'activité industrielle marocaine.

Le (a) contractant(e) est invité(e) à réaliser une analyse approfondie des meilleures pratiques et technologies de décarbonation mises en œuvre à l'échelle internationale pour le secteur, en mettant un accent particulier sur les industriels ayant adopté des stratégies efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'évaluation portera sur au moins trois pays, régions ou industries présentant des avancées significatives en matière de transition bas carbone dans le secteur. Principalement celles avec lesquelles les industriels partagent le même client.

Le contractant devra identifier et documenter une dizaine de solutions de décarbonation pour le secteur, en tenant compte de leur faisabilité technique, de leur coût d'investissement et l'évaluation de leur potentiel de réduction des émissions de CO₂, en considérant l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant la production, la transformation, l'utilisation de l'énergie et la logistique.

En parallèle, le contractant analysera les cadres politiques, réglementaires et institutionnels influençant la transition vers des chaînes de valeur marocaines décarbonées dans le secteur.

Cette analyse portera notamment sur les mécanismes d'incitation financière, les dispositifs de soutien à l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, ainsi que les instruments de transition énergétique et climatique existants au niveau national et identifiés dans les stratégies nationales.

L'étude devra inclure une comparaison détaillée des outils et instruments politiques adoptés à l'international, en évaluant leur pertinence, leur transférabilité et leur applicabilité au contexte marocain pour le secteur. Et leur éventuel impact sur les exportateurs marocains.

Les résultats de cette mission seront consignés dans un rapport de benchmarking détaillé, comprenant une analyse comparative, des enseignements clés et des recommandations opérationnelles adaptées aux spécificités du secteur, en vue d'accompagner sa transition vers des modèles de production bas carbone.

• **Mission 4 : Élaborer les feuilles de route de décarbonation de chaque industriel et une feuille de route globale du secteur, intégrant des actions prioritaires budgétisées, des échéances et des orientations stratégiques.**

Les missions 2 et 3 devront apporter des éléments qui permettront au contractant (e) d'élaborer une feuille de route de décarbonation des 5 industriels accompagnés et celle du secteur. Chaque feuille devra comporter entre autres les éléments suivants :

- Le résultat de calcul des émissions de chaque industriel et celle du secteur.
- Les leviers de réduction des émissions de GES pour chaque industriel et pour le secteur ;
- Les mesures à prendre par les ministères de tutelles pour soutenir la décarbonation du secteur ;
- Les mesures à prendre par les entreprises industrielles pour réduire les émissions des GES des entreprises industrielles.
- Les estimations en investissements nécessaires pour la mise en œuvre des solutions de décarbonation dans le secteur au Maroc. Cela inclut l'évaluation des coûts des technologies prioritaires présentées dans l'étude du benchmarking et adaptées au contexte marocain.

Le(a) contractant(e) devra tenir en considération l'avancement des feuilles de route de décarbonation déjà initiées par certaines entreprises afin d'assurer une cohérence et une complémentarité avec les stratégies en cours. Une analyse approfondie des initiatives existantes devra être menée afin d'identifier les actions déjà mises en œuvre, les obstacles rencontrés ainsi que les bonnes pratiques pouvant être généralisées à l'échelle sectorielle. Cette analyse devra inclure une évaluation des objectifs de réduction des émissions fixés par ces entreprises, des investissements engagés, ainsi que des technologies et solutions adoptées.

L'intégration de ces éléments permettra d'éviter la duplication des efforts, d'optimiser les recommandations et de proposer une feuille de route alignée avec les dynamiques industrielles en cours. Enfin, la (es) feuille(e) de route(s) devra(ont) inclure des recommandations spécifiques pour assurer une harmonisation des approches et une mutualisation des ressources au sein du secteur.

En termes de solutions proposées, le (a) contractant(e) sera aussi amené(e) à quantifier les réductions potentielles d'émissions de CO₂ pour chaque solution afin d'en mesurer l'efficacité par rapport aux objectifs de neutralité carbone fixés au niveau national (suivre les échéances identifiées dans la CDN3.0 et la SNBC), l'analyse devra intégrer une évaluation approfondie des impacts économiques et sociaux, en tenant compte des effets sur la compétitivité des entreprises, la création d'emplois dans les nouvelles filières technologiques, et les besoins en formation pour assurer une transition juste.

À partir des feuilles de route élaborées pour les cinq industriels accompagnés, l'expert mènera des réunions de travail avec l'association professionnelle du secteur textile afin de recueillir les données complémentaires nécessaires, consolider les principaux enjeux et leviers identifiés et élaborer une feuille de route globale de décarbonation du secteur.

Le (a) contractant (e) assume la responsabilité de la préparation, l'accompagnement continue et la gestion de l'expert-e national-e en mission d'accompagnement des industriels.

Le (a) contractant (e) établit des rapports réguliers à l'intention de la GIZ et ses partenaires selon les indications figurant dans les Conditions générales de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version en vigueur.

- ETAPES IMPORTANTES

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après (voir les éléments détaillés dans la section suivante) :

Mission 1 : Préparation de l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix des entreprises à accompagner.

Jalons/étapes du processus/Prestations partielles	Date/Délais
Réunion de Cadrage	5 jours après la signature du contrat.
Note méthodologique.	5 jours après la réunion de cadrage
Envoi des éléments relatifs à l'AMI et date de lancement.	5 jours après la validation de la note méthodologique.
Réunion du comité de sélection des industriels bénéficiaires.	Une semaine après la fin de l'AMI.
Réunion de présentation des missions aux industriels sélectionnés et Kickoff de missions terrain.	Une semaine après la sélection des industriels.
Nombre de jours estimés pour mission 1	5 jours

Mission 2 : Élaborer en étroite collaboration avec les associations professionnelles et parties prenantes concernées, un rapport sur l'état des émissions GES des 05 industriels sélectionnés et celle du secteur.

Jalons/étapes du processus/Prestations partielles	Date/Délais
Envoi des bases de collecte des données industriels et réunions de cadrage.	Une semaine après le lancement de la mission 2.
Réunions en ligne pour accompagner les industriels dans la préparation des éléments.	Selon la demande des industriels.
Visite des cinq entreprises du secteur pour compléter/valider les données pour l'estimation des émissions GES.	Après la réception des données de calcul.

Rapport de visite du secteur (écarts entre données, ajustements, etc).	Deux semaines après la date de la dernière visite.
Remise du rapport des émissions GES des industriels.	1 mois après la dernière visite.
Nombre de jours estimés pour mission II	15 jours

Mission 3 : Réaliser un benchmarking international et identifier les solutions de décarbonation adaptées au groupement des industriels accompagné et d'autres solutions adaptées à la particularité de l'activité industrielle.

Jalons/étapes du processus/Prestations partielles	Date/Délais
Rapport du benchmarking international et identification des solutions de décarbonation.	2 semaines après le démarrage de la mission 3.
Atelier de restitution des résultats des mission 2 et 3 du projet.	2 semaines après la validation des deux missions.
Nombre de jours estimés pour mission III	10 jours

Mission 4 : Élaborer les feuilles de route de décarbonation sectorielle, intégrant des actions prioritaires budgétisées, des échéances et des orientations stratégiques spécifiques du secteur.

Jalons/étapes du processus/Prestations partielles	Date/Délais
Envoi de la liste des leviers de décarbonation aux industriels et réunions de présentation et de validation.	2 semaines après le démarrage de la mission 3.
Feuille de route de décarbonation de chaque industriel. Et feuille de décarbonation du secteur.	1 mois après le démarrage de la mission 3.
Atelier de restitution et de présentation de résultats aux partenaires (note conceptuelle, programme, etc).	En accord avec l'ensemble des industriels et partenaires du projet.
Nombre de jours estimés pour mission IV	20 jours

DUREE DE LA MISSION : 09 novembre 2026 au 31 décembre 2027

Le soumissionnaire de la mission dispose d'un budget maximum de 45 H/j pour la réalisation de la mission qui s'étalera sur une période du **09 novembre 2026 au 31 décembre 2027**.

Tout livrable, documents ou support de formation, produit afin de servir l'intervention du contractant est une propriété de la GIZ, il doit être validé par la GIZ et contenir le logo de la GIZ et ses partenaires/bailleurs. A cette fin une trame sera partagée avec le soumissionnaire pour l'édition de tout document en relation avec la mission.

L'équipe GIZ, sera impliquée dans les différentes phases de cette expertise.

Des réunions de suivi périodiques selon un calendrier préétabli par l'équipe du projet seront réalisées pour vérifier l'état d'avancement de la mission.

Les sources d'informations utilisées au niveau des livrables doivent être mentionnées, la qualité et la précision des informations doivent être contrôlées. Les rapports seront rédigés en langue française.

Le (a) soumissionnaire devra garantir sa disponibilité pour la période de la mission. Toute la mission devra être réalisée par les experts (es) eux-mêmes et ils (elles) ne peuvent sous-traiter aucune activité.

3. Conception

Le(a) soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Gestion de projet du contractant.e. (1.6) Le soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning de gestion des consultants(es) nationaux(les)** (point 1.6.2 du schéma d'évaluation). Ce planning devra illustrer les durées d'intervention de chaque expert selon le planning journalier.

4. Concept de ressources humaines

Le.a. soumissionnaire doit proposer deux expert(es) pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre le curriculum vitae correspondants.

Le.a soumissionnaire est tenu de fournir du personnel apte à occuper les postes décrits, sur la base de leur CV, de l'éventail des tâches à accomplir et des qualifications requises.

L'équipe des experts (es) sera formée des profils suivants :

- Un (e) expert(e) clé 1 en génie industriel et solutions circulaires.
- Un(e) expert(e) clé 2 en génie industrielle et stratégie de décarbonation industrielle.

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal dans le cadre de l'évaluation technique.

▪ Expert(e) clé 1

Tâches de l'expert(e) clé 1.

- Responsabilité globale pour les services du contractant (qualité et respect des délais).
- Coordonner et assurer la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres entités impliquées dans le projet.
- Suivi régulier du bon déroulement des réunions et rencontres avec les industriels et autres partenaires.
- Établissement régulier des rapports dans les délais impartis.

Qualifications requises pour l'expert(e) clé 1.

- Formation (2.2.1) : Diplôme universitaire en génie industriel.
- Connaissances linguistiques (2.2.2) : Français niveau B2 (8 points sur un maximum de 10) et anglais niveau B2 (2 points sur un maximum de 10).
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 07 ans d'expérience internationale professionnelle dans les études stratégiques liées à la décarbonation (5 points sur un maximum de 10) et 07 ans en normes internationales de calcul des émissions des gaz à effet de serre (ISO 140646-1/2/3, GHG protocole) (5 points sur un maximum de 10).
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) :
 - 03 références de projets/études stratégiques de reportage ou diagnostics en industries textiles (3 points sur un maximum de 10) et 03 références en recommandations aux décisions privées pour une transition vers une industrie bas carbone (2 points sur un maximum de 10).
 - 03 références d'études liées aux plans d'atténuation des émissions d'entreprises industrielles (3 points sur un maximum de 10) et 03 références en stratégie de transition bas-carbone des organisations (2 points sur un maximum de 10).
- Expérience en management (2.2.5) : 7 ans d'expérience dans la direction d'équipe dans le cadre de projets de transition énergétique.
- Expérience de la coopération de développement (2.2.7)

- : 02 références de projet réalisés avec les coopérations au développement (10 points).

▪ **Expert(e) clé 2**

Tâches de l'expert(e) clé 2 en stratégie de décarbonation.

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le score maximum dans le cadre de l'évaluation technique.

- Coordination localement avec la direction du projet et les industriels concernés par la présente prestation.
- Coordonner et assurer la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres entités impliquées dans le projet.
- Gestion des agendas pour l'organisation des workshops, collecte des données auprès des industriels.
- Appui à l'élaboration des rapports d'étapes.

Qualifications de l'expert(e) clé 2.

- Formation (2.3.1) : Diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent en génie industriel.
- Connaissances linguistiques (2.3.2) : Français niveau C2 (5 points sur un maximum de 10) et anglais niveau B2 (5 points sur un maximum de 10).
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : 07 ans d'expérience nationale professionnelle au Maroc dans les études stratégiques liées aux stratégies de décarbonation industrielles.
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) :
 - 02 références de projets/études stratégiques à l'élaboration des études sur les solutions de décarbonation pour le secteur textile (5 points sur un maximum de 10) et 02 références en stratégies de décarbonation des unités industrielles. (3 points sur un maximum de 10).
 - 02 références d'études liées aux stratégies d'atténuation des industriels (2 points sur un maximum de 10).
- Expérience en management (2.3.5) : 07 ans d'expérience dans la direction d'équipe dans le cadre de projets de transition énergétique.
- Expérience de la coopération de développement (2.3.7)
 - : 02 références de projet réalisés avec les coopérations de développement.

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
Expert(e) clé 1	1	25		Dont 10 dans le pays d'origine et 15 dans le pays d'intervention
Expert(e) clé 2	1	20		Dont 10 dans le pays d'origine et 10 dans le pays d'intervention
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	25	41,00	1.025,00	Per diems sous forme forfaitaires dans la limite du taux figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand (BMF) https://www.bundesfinanzministerium.de , pour le Maroc
Indemnité d'hébergement pour le pays d'intervention	25			Nuitées hors d'Allemagne : À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (100% = 87,00 EUR). Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux aller-retour	6	A remplir par le soumissionnaire		6 Voyages A/R pour 1 expert (e) jusqu'au lieu de la fourniture des prestations Rabat /Tanger, sur présentation de factures
Compensation des émissions de CO ₂ pour les trajets en avion	12	70,00	840,00 EUR	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de 840,00 euros (70 euros par vol aller-retour) permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Frais de déplacement (voiture particulière)	1	A remplir par le soumissionnaire		

Autres frais de voyage et de déplacement	1	A remplir par le soumissionnaire		frais de visa
Autres coûts	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Rémunération flexible	1	6.000,00	6.000,00	Un budget de 6.000,00 euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Le lieu de formation équipé de tous les besoins nécessaires (datashow, microphone, etc).
- Les pauses café et déjeuner sur le lieu de la formation.
- Logistique pour la formation et visite terrain.

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 20 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au **chapitre 7** des TdR sont à présenter sous format pdf (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 5 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions exercées et la durée de son engagement. Les CV doivent être présentés en langue française.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au chapitre 8 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.